

Madame Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ce dossier de participation pour le prochain Tour de France Rêves de Gosse qui se déroulera du 19 mai au 27 mai 2022,

« Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. » St Exupéry

L'association les chevaliers du ciel et son action rêves de gosse créé en 1996 avec une équipe de pilotes et de bénévoles toujours investis forment une chaine solidaire en mettant la passion de l'aviation au service de ces enfants.

L'action « Rêves de gosse » réunit autour d'un projet pédagogique durant de nombreux mois des enfants en situation de handicap, cabossés par la vie et la maladie, défavorisés socialement, les mineurs de la PJJ et des enfants ordinaires pour l'acceptation des différences et l'inclusion.

Ces enfants se rencontrent dans le respect de chacun, la tolérance et l'amitié.

Ces petites graines qui sont semées chaque année depuis 25 ans (29533 enfants) œuvrent pour une meilleure acceptation du handicap dans la vie sociale et professionnelle future au cours de leur vie d'adulte. L'association met aussi en exergue lors de ces rencontres la lutte contre le sexisme.

La récompense, la cerise sur le gâteau est bien sur le vol découverte orchestré par une équipe aéronautique solidaire des chevaliers du ciel.

Nous avons donc réuni ces enfants « ordinaires et extraordinaires » mais aussi des femmes et des hommes qui s'investissent depuis longtemps pour que certains de ces enfants laissent au sol les entraves qu'ils rencontrent dans la vie.

Au programme de ce Tour 2023 :

- 8 étapes en France et 1 étape en Suisse
- Des vols découvertes
- Trois cent adultes mobilisés chaque année
- Le village Rêves de Gosse

A l'occasion de ce Tour 2023, nous vous offrons l'opportunité de participer et ainsi d'associer l'image de votre entreprise à celle de Rêves de Gosse, en tant que partenaire comme déjà Dassault Aviation, Suzuki, Biogaran, Carrefour, Pharmavie, Ministère de la Justice, AéroPyrénées, Pomona, Armée de l'Air et de l'Espace, Total énergies, Iga, Europcar, DGAC, Bricopro, MasterPro, Liebbher, AirFrance, Airbus, MétéoFrance, FFA, Fondaher, Geodis, Gifas, IGN, Global Aérospace, Rotary, Lions, Kiwanis, JCI, AirNavigation, Lenovo, FreeLips, Harmonie Mutuelle, Diag-Mantis, ...

Vous trouverez dans ce dossier plusieurs propositions de partenariats qui, nous l'espérons, pourront répondre à votre attente.

Le cas échéant, nous sommes à votre écoute pour tout projet collaboratif.

Nous comptons sur votre soutien et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Guillaume Bouscarel & Jacques TOUAT

Sommaire

- 4 L' équipage
- **S** L' Avion
- 6 Plan des Espaces publicitaires
- 7 Le Budget
- Z Le projet pédagogique
- 9 Point de repaire
- 1 o Ils nous accompagnent
- 1 1 Le tour 2023
- 12 Les offres de sponsoring
- **1 3** Contact

4 - L'EQUIPAGE



Guillaume BOUSCAREL

54 ans - Directeur Agences Intérim Perpignan, Narbonne, Béziers, Montpellier et Nîmes.

Pilote privé Avion et Hélicoptère, président de l'association AMIRAL et membre de l'aéroclub de Béziers Cap d'Agde.



Jacques TOUAT

64 ans - Retraité depuis Janvier 2019 et content de l'être !!!!!!! Pilote privé et trésorier de l'association AMIRAL et membre de l'Aéroclub de Béziers Cap d'Agde.



5 - L'AVION - PIPER PA 28

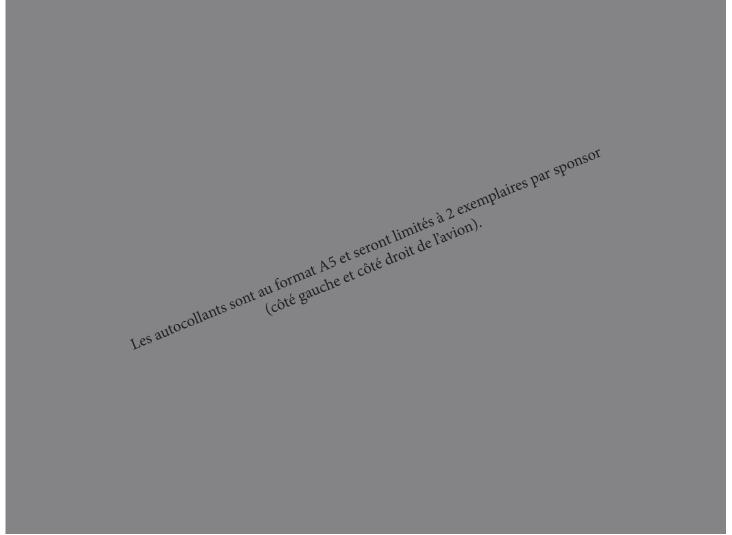








6 - PLAN DES ESPACES





Exemple tour précédent

7 - LE BUDGET

Coût total Tour 2023 (env	9 425,00 €				
Remboursement baptémes :	10	X	80	=	- 800,00 €
Heures de vol :	30	X	200	=	6 000,00 €
Démarche éco-responsable	1	X	100	=	100,00€
Inscription membres d'équipages	2	X	695	=	1 390,00 €
Inscription Avion et 2 pilotes:	1	X	2495	=	2 495,00 €
Frais de dossier par membre d'équipage :	4	X	60	=	240,00 €

8 - LE PROJET PEDAGOGIQUE

Au cœur de l'acceptation des différences, il y a des rencontres entre enfants ordinaires et extraordinaires, qui s'effectuent autour d'un projet pédagogique agréé par le ministère de l'Education nationale. Mises en oeuvre par les villes étapes, ces rencontres permettent aux enfant d'effectuer des actions remarquables, ensemble.

L'action remarquable de Rêves de gosse débute par un projet pédagogique dont l'objectif est de faire en sorte que des enfants âgés de 6 à 14 ans se rencontrent tout au long d'une année scolaire. Issus de plusieurs écoles et d'établissements spécialisés, qu'ils soient ordinaires ou extra-ordinaires, ils vont progressivement se connaître puis coopérer pour aboutir ensemble à une œuvre commune. « La plus belle histoire de l'homme c'est sa diversité » a écrit Charles Gardou. Côtoyer un autre différent et apprendre avec lui pour grandir est un enjeu éducatif majeur pour changer les regards.

Depuis 1996, sous l'égide du Président Fondateur Jean-Yves Glémée et véritablement avant-gardiste, l'équipe des chevaliers du ciel prône l'altérité comme une richesse pour construire une société de demain plus inclusive. En pleine mutation, l'école est passée du principe d'une éducation spécialisée au principe d'une éducation pour tous. Cependant, encore aujourd'hui, le handicap fait peur. Or la différence est normale et nous pouvons agir en cassant les frontières et en rapprochant les individus pour rendre notre monde meilleur et plus humaniste. Participer à une action remarquable permet de créer ces ponts nécessaires.

C'est par l'éducation que nous changerons notre regard et nos comportements afin d'apprendre à mieux vivre tous ensemble. Sans pitié, ni compassion mais avec une véritable ambition éducative chaque enfant sera accompagné par l'équipe des chevaliers du ciel pour un vol de découverte.

Le projet éducatif porté et mis en œuvre par l'association Rêves de Gosse (anciennement « les Chevaliers du ciel »), revêt une importance capitale pour les institutions avec lesquelles elle travaille. Les objectifs d'acceptation des différences et d'inclusion sont le fruit de rencontres et d'actions remarquables qui sont encadrées. C'est ainsi que Rêves de Gosse a demandé et obtenu l'agrément de l'Education nationale.

9 - POINT DE REPERE

Trois cents adultes mobilisés chaque année



Sur le tour, on trouve :

- En combinaison rouge, les personnes chargées de l'organisation logistique de l'étape et du projet pédagogique en étroite collaboration avec les personnels des établissements. Ils appartiennent en général à des clubs-service tels que Jeune Chambre Économique, Lions Club, Rotary, Kiwanis et parfois aéroclubs.
- En combinaison bleu foncé, les équipages engagés dans le tour avec les pilotes qui se sont portés volontaires auprès de l'association pour assurer les tours d'avion. Il s'agit de pilotes privés ou professionnels toujours bénévoles.
- En dehors des tours d'avion pour lesquels ils reçoivent une indemnisation forfaitaire de la part de l'association « Les Chevaliers du Ciel », ils ont à financer le coût de la totalité des autres heures de vols réalisées, notamment les liaisons d'une ville à l'autre, ainsi que le montant de l'engagement dans l'opération, incluant notamment les frais d'hôtellerie.
- En combinaison bleu ciel, le président et les membres du conseil d'administration de l'association qui sont également les organisateurs de l'ensemble du tour aérien Rêves de Gosse.
- En combinaison verte, les membres de l'association qui devraient revêtir la combinaison bleu ciel, mais dont le travail pendant le tour est susceptible d'être salissant... (mécanique, encre...)
- En combinaison jaune, des intermittents du spectacle employés ponctuellement par l'association pour occuper, dans un esprit festif, les enfants lorsqu'ils attendent leur tour pour s'envoler.
- Sans combinaison mais très précieux, ce sont les personnels des établissements d'enfants et les partenaires de cet événement.



Le village Rêves de Gosse

Il s'agit d'un espace créé autour d'une quinzaine de tentes de toile blanche dont le rôle est d'accueillir les enfants et les adultes concernés par l'événement. Les animations proposées sous les tentes confèrent un esprit festif à ce lieu.

L'engagement des organisateurs d'étape

Chaque année, des clubs services (Jeune Chambre Économique, Lions Club, Rotary, Kiwanis, aéroclubs ou associations) se portent volontaires auprès de l'association « Les Chevaliers du ciel » pour assurer l'organisation d'une étape du tour aérien Rêves de Gosse.

Il s'agit pour eux:

- D'articuler le travail pédagogique des enfants en supervisant la réalisation de l'oeuvre commune et en mettant en relation les instituts et les écoles,
- De préparer l'arrivée de la caravane du tour aérien Rêves de Gosse,
- D'assurer toute la logistique au sol le jour des tours d'avion.



10 - ILS NOUS ACCOMPAGNENT









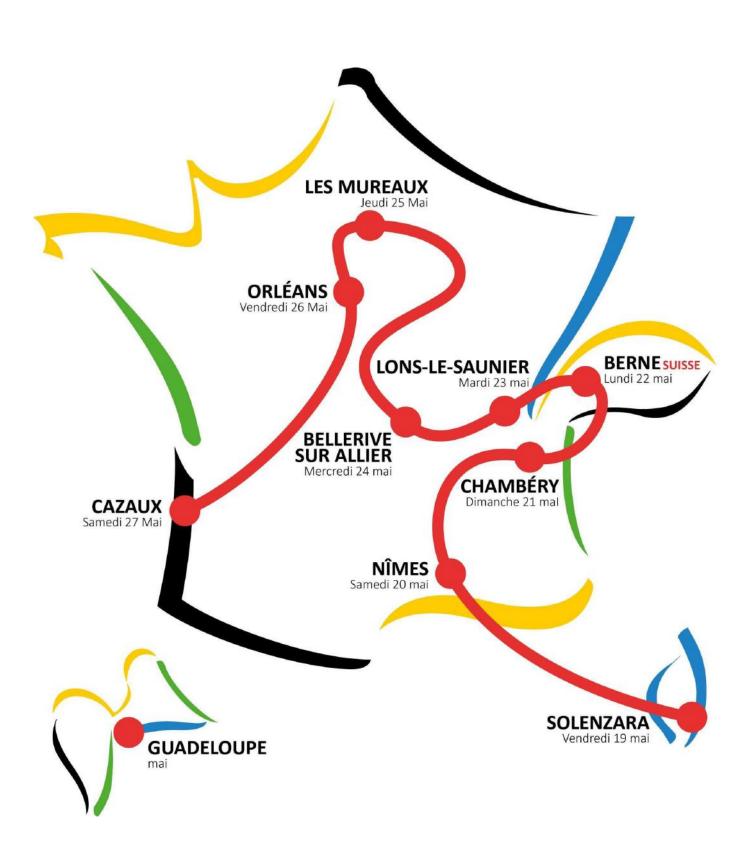






11 - LE TOUR 2023

Sous réserve de modification



Mercredi 17 mai:

Départ de Béziers (LFMU) et accueil fin d'aprés-midi à la BA 126 Solenzara (LFKS);

Jeudi 18 mai:

Vérification des dossiers d'inscription / Distribution des paquetages ; Contrôle des documents de chaque participant (avion + pilotes + membres d'équipage) ; Collage des autocollants sur les avions par un prestataire ; Soirée du 27ème anniversaire ;

Vendredi 19 mai:

Briefing général ; Baptêmes d'Avion à Solenzara (LFKS);

Samedi 20 mai:

Navigation depuis Solenzara (LFKS) vers Nîmes Garon (LFTW); Baptêmes d'Avion à Nimes Garon (LFTW);

Dimanche 21 mai:

Navigation depuis Nîmes Garon (LFTW) vers Chambéry (LFLB); Baptêmes d'Avion à Chambéry (LFLB);

Lundi 22 mai:

Navigation depuis Chambéry (LFLB) vers Berne (Suisse) (LFZB); Baptêmes d'Avion à Berne (LFZB);

Mardi 23 mai:

Navigation depuis Berne (LFZB) vers Lons Le Saunier (LFGL); Baptêmes d'Avion à Lons Le Saunier (LFGL);

Mercredi 24 mai:

Navigation depuis Lons Le Saunier (LFGL) vers Vichy (LFLV); Baptêmes d'Avion à Vichy (LFLV);

Jeudi 25 mai:

Navigation depuis Vichy (LFLV) vers Les Mureaux (LFXU); Baptêmes d'Avion à Les Mureaux (LFXU);

Vendredi 26 mai:

Navigation depuis les Mureaux (LFXU) vers Orléans (LFOJ); Baptêmes d'Avion à Orléans (LFOJ);

Samedi 27 mai:

Navigation de Orléans (LFOJ) vers la BA 120 de Cazaux (LFBC); Baptêmes d'Avion à la BA 120 de Cazaux (LFBC); Soirée de clôture ;

Dimanche 28 mai:

Départ de la BA 120 de Cazaux (LFBC) vers Béziers (LFMU);

12 - LES OFFRES DE SPONSORING

Offre 1:

1 panneaux format A5 (14,8x21) 600,00 €

Offre 2:

2 panneaux formats A5 (14,8x21) 1 000,00 €

Offre 3*:

Baptêmes pour 9 personnes sur RDV (3 vols de 1/2 heure) 1 200,00 €

Offre 4*:

Baptêmes pour 9 personnes sur RDV (3 vols de 1 heure) 1 800,00 €

Quel avantage pour le sponsor?

Les dons reçus ouvrent droit, pour le sponsor, à une réduction d'impôt :

Pour les personnes physiques :

66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés :

60 % des sommes versées dans la limite de 10 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires hors taxes.

Retour en image sur quelques exemples de la précédente édition...







^{*} Les baptêmes seront réalisés sur l'aéroport au plus prét de votre société et sur rendez-vous exclusivement. Ils pourront être repportés suivant aléas météos.

13 - CONTACT

L'une de ces offres vous intéresse?

Vous avez des questions?

Vous souhaitez faire une proposition?

Contactez-nous!

AMIRAL

96, Impasse de la Cigale 34200 Sète

contact@lamiral.org

Guillaume BOUSCAREL

gbouscarel@gmail.com

06 07 76 49 22

Jacques TOUAT

jacques.junior@hotmail.fr

06 22 11 23 66

Retrouver toute les infos officielles sur notre site : www.lamiral.org



Rèves de Gosse



CONTRAT DE SPONSORING

ENTRE LES SOUSSIGNÉES:

Les Chevaliers du Ciel Nom du Sponsorisé: Amiral Adresse du Sponsorisé : 96, Impasse de la Cigale 34200 Sète 7, Rue des Jacobains Représenté par : Guillaume BOUSCAREL Jean Yves GLEMEE **Président Président** Fonction: Ci -arpès dénommé de sponsorisé d'une part Nom du Sponsor: Adresse du Sponsor: N° de SIRET : Représenté par : Fonction : Ci-après dénommée **L'Entreprise**, D'autre part IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le sponsor apporte sa contribution au bénéficiaire de l'Association Amiral et de l'Association Les Chevaliers du Ciel pour le Tour 2023 Rêves de Gosse en échange d'exposition médiatique.

ARTICLE 2 : Rémunération et avantages en nature

2.1: Rémunération:

L'Entreprise mettra à la disposition de L'Association une somme s'élevant à : euros HT euros HT

conformément à l'objet du présent contrat précisé à l'article 1. Cette somme est payable par chèque libellé au nom de l'association Amiral 96, Impasse de la Cigale 34200 Sète.

2.2: Echéancier

Le versement de la somme aura lieu dans sa globalité à signature du contrat.

ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat s'appliquera pendant tout le Tour 2023 soit du 18/05/2023 au 28/05/2023.

ARTICLE 3: REMUNÉRATION DU SPONSORISÉ

En contrepartie de cette prestation, le sponsor versera au sponsorisé la somme de : € Hors Taxes, laquelle lui sera versée à la signature de ce contrat par chèque de banque libellé à l'ordre de Amiral. Cette somme devra être affectée exclusivement au financement de l'activité sportive mentionnée à l'article 1 de ce contrat.

ARTICLE 4: OBLIGATIONS DU SPONSORISÉ

4.1 Le sponsorisé aura l'obligation de fournir au sponsor, ci celui-ci en fait la demande, tout acte ou justificatif prouvant sa participation aux manifestations définies à l'article 1 des présentes.

Il s'engage, par ailleurs, à tenir le sponsor régulièrement informé du déroulement de celles-ci et des résultats obtenus.

4.2 Diffusion de l'image du sponsor sur les supports de communication :

• 2 autocolants, format demi page A5 colés à droite et à gauche de l'avion.

- 4.3 Pendant toute la durée du présent contrat, le sponsorisé aura l'obligation de mener ou de participer à toute action de relations publiques relative à l'opération pour laquelle il s'est engagé à prendre part, (il s'engage également à citer le plus souvent possible et si le contexte le permet le nom ou la marque du sponsor, que ses interventions soient orales ou écrites).
- 4.5 Le sponsorisé s'engage à faire figurer sur la page « sponsor » de son site internet dont l'adresse est : www. revesdegosse.fr le logo et/ou la bannière publicitaire que le sponsor lui fournira et à programmer un lien informatique direct entre cette bannière et le site internet du sponsor (cible). Afin de respecter la charte graphique souhaitée par le sponsorisé contacter le webmaster Guillaume BOUSCAREL à l'adresse : gbouscarel@gmail.com

Le sponsorisé (ou son webmaster) ne pourra en aucune manière être tenu responsable des dysfonctionnements ou ruptures de liens informatiques entre son site et le site du sponsor suivant ce lien.

- 4.6 Le sponsorisé autorise le sponsor à faire usage de son image (photos, articles de presse) pour la promotion de son activité à la condition que ces photos ou articles de presse concernant le sponsorisé aient un lien direct avec l'objet de ce contrat (baptêmes et évènements), ne nuisent pas à l'image que souhaite donner le sponsorisé et qu'elles n'interfèrent pas avec sa vie privée.
- 4.7 Ce contrat de sponsoring est non exclusif. En conséquence, le sponsor ne pourra pas s'opposer à la signature d'autres contrats que le sponsorisé pourrait conclure avec d'autres partenaires sauf si ces derniers exerçaient une activité en concurrence directe avec l'objet commercial du sponsor signataire du présent contrat.

ARTICLE 5: OBLIGATIONS DU SPONSOR

- 5.1 Le sponsor s'engage à rémunérer le sponsorisé conformément à l'article 3 du présent contrat.
- 5.2 Le sponsor s'engage à fournir au sponsorisé les éléments mentionnés à l'article 4.2 et nécessaires à l'exécution du présent contrat dont la liste est décrite en annexe.
- 5.3 Le sponsor s'engage à assurer la fourniture et le coût de la pose de sa marque sur les différents éléments de communication du projet (édition, matériel, équipement, vêtements etc...) produit par le sponsorisé, si ceux-ci ne sont pas dans le budget prévisionnel de démarchage.

ARTICLE 6: RESILIATION DU CONTRAT

- 6.1 Le présent contrat sera résiliable de plein droit par le sponsor en cas d'inexécution ou de violation par le sponsorisé de l'une quelconque de ses obligations ou interdictions, telles que définies notamment à l'article 4. Cette faculté ne pourra cependant être exercée qu'après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet au-delà de trente jours.
- 6.2 Le présent contrat sera également résiliable de plein droit par le sponsorisé en cas de manquement du sponsor à l'une quelconque de ses obligations telles que définies aux articles 4 et 5, dans des conditions de forme et de délai identiques à celles prévues à l'article 6.1.

ARTICLE 7: LOI APPLICABLE AU CONTRAT

Le présent	contrat e	st régi par	· la loi fra	nçaise ap	oplicable o	en matiè	re de	droit dı	a sport.	En co	nséquence	, tout
litige entre	les partie	s relèvera	de la con	npétence	des tribu	naux Fra	ançais					

Fait à, le		
Le présent contrat est établi en trois e	xemplaires, dûment remplis et signés par les parties précédée	de la mention « lu et approuvé ».
Le sponsorisé,	Le représentant légal	Le sponsor

